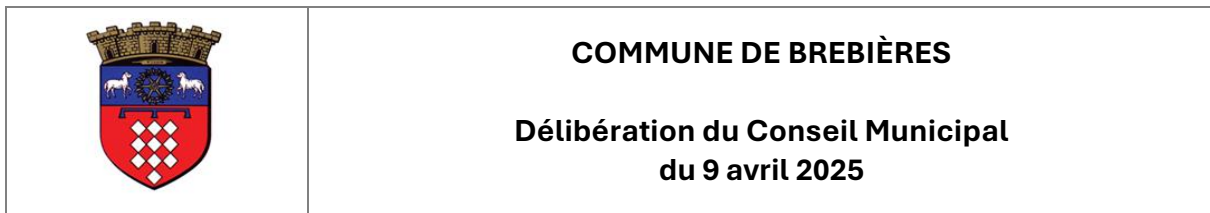


République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du trois avril deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPRES Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEMOULIN Bertrand, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Melle DEPRES Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. DEGELDER Mickaël	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme BARAN Viviane	donne pouvoir à M. DEPRES Grégory
M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à M. HERBAUT Pierre
Mme ANDRZEJCZAK Sylvie	donne pouvoir à Mme DOUVIRIN Karine
Mme BREMARD Céline	donne pouvoir à Mme BODNIEFSKI Marina
Mme POTEAU Nathalie	donne pouvoir à M. DUCONSEIL Rémi

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 23

Quorum : 15

Votants : 29

FINANCES

2.5 – VOTE DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE ALLOUEE AUX ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Tous les ans, la Commune octroie aux élèves des écoles Curie-Pasteur et St-Exupéry une participation financière pour les fournitures scolaires.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante la reconduction de cette participation pour l'année scolaire 2024 / 2025, en l'augmentant de 6% soit 53 € par enfant.

La dépense sera imputée à l'article 6067 « fournitures scolaires » de la section de fonctionnement.

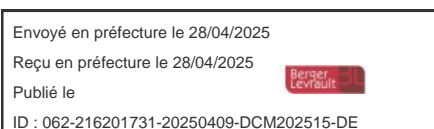
👉 Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

ÉMET un avis favorable pour augmenter et verser la participation financière allouée aux élèves des écoles Curie-Pasteur et St Exupéry pour les fournitures scolaires, pour un montant de 53.00 € par élève, pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Fait en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Publiée le 3/10/2024
Affichée le 3/10/2024



Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>